



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 Avril 2018 sous la présidence de Denis BOUILLIANT, Maire de Frémécourt.

La séance est ouverte à : 20h10

Membres présents : DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, BALAN Stéphane, ROSIER Claude-Bernard, VINCENT Brigitte, TEFAMIKAEL Maria, BAHRI Joëlle, GILLES José, BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre.

Absents excusés : CATELON Monique donne pouvoir à BAHRI Joëlle
VALETTE David donne pouvoir à BOUILLE-HUET Sophie

Absent : CHEVALLIER Mickaël

Secrétaire de séance : TEYSSOT Chantal

Invitée : LAVALLEY Patricia, secrétaire de Mairie
MOREL Françoise, comptable

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Après lecture, le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 Mars 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

2) BUDGET :

Monsieur le Maire fait distribuer les documents nécessaires pour les décisions à prendre sur le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018.

- Approbation du compte de gestion 2017 de la Trésorerie de MARINES :

Après lecture du compte de gestion par chapitre, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du receveur concernant le budget de la commune.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Après lecture du compte administratif par chapitre, le Conseil Municipal, après le départ de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget de la commune.

Section fonctionnement :

- Dépenses : 326 164.05€
- Recettes : 398 108.74€
- Excédent de l'exercice : 71 944.69€
- Excédent de clôture : 393 680.14€ (321 735.45€ + 71 944.69€)

Section investissement :

- Dépenses : 137 244.08€
- Recettes : 72 359.90€
- Déficit de l'exercice : 64 884.18€
- Déficit de clôture : 70 521.97€ (64 884.18€ + 5 707.79€)

- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018:

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales et adopte à l'unanimité des présents les taux proposés.

- Taxe d'habitation : 16.61%
- Taxe foncière du bâti : 10.99%
- Taxe foncière du non bâti : 73.75%

- Approbation du budget primitif 2018 :

Après étude et réponses aux questions posées, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes du budget primitif 2018 de la commune.

Section fonctionnement :

- Dépenses : 597 723.96€
- Recettes : 597 723.96€

Section investissement :

- Dépenses : 219 213.96€
- Recettes : 219 213.96€

3) APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Monsieur le Maire communique le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) et donne le montant de l'attribution de compensation attribué à la commune qui sera versé mensuellement soit la somme de 1276€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité des présents.

4) SUPPRESSION / CREATION DE POSTE :

Monsieur le Maire précise suite à sa réunion avec le C.I.G (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne) qu'il serait nécessaire de supprimer et de créer des postes pour le bon fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

a) C.C.V.C. (Communauté de Communes Vexin Centre) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux taux d'imposition concernant le prochain budget de la C.C.V.C:

- Taxe habitation : 2.82%
- Taxe foncière : 8.33%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 2.36%

b) E DE LA SAINT-JEAN :

Il a été retenu la société « le délice du soleil » pour organiser le repas.

c) G.R.D.F. (Gaz Réseau Distribution France) :

Monsieur le Maire a rencontré un conseiller territorial de G.R.D.F., lui faisant part d'un projet d'installer des compteurs gaz communicants dans la commune nécessitant l'installation d'une antenne sur un point haut.

Le Conseil Municipal émet toutes les réserves sur ce projet n'ayant pas connaissance de l'impact de cette installation.

d) Règlement Général de la Protection des données avec la CNIL :

Le règlement général de la protection des données (R.G.P.D.) entre en application le 25 Mai 2018 ayant pour conséquence la tenue d'une documentation permettant de prouver que tout est mis en œuvre pour garantir le respect de la vie privée des usagers et des agents et que la collectivité se trouve en conformité avec le R.G.P.D.

Dans un souci de mutualisation des frais, la C.C.V.C. (Communauté de Communes Vexin Centre) a proposé « l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités » à BEAUVAIS, aux 35 communes pour désigner ce délégué.

Une information sera communiquée suite à la demande du Conseil Municipal.

e) TRAVAUX EGLISE :

Monsieur le Maire fait un rappel des travaux réalisés à l'église ainsi que de la messe qui aura lieu le 29 Avril 2018.

f) AIRE DE JEUX :

Il est demandé si un projet d'aire de jeux peut-être envisagé. Dans le contexte actuel le terrain situé en dessous de la mairie est en zone à risque dans le cadre du P.L.U (Plan local d'urbanisme), il est donc impossible d'assurer une sécurité des installations éventuelles du fait du sol.

g) AFFICHAGE :

Il est précisé que les convocations des réunions du Conseil Municipal sont affichées dans les panneaux réservés à cet effet.

h) POUBELLES :

Un courrier sera envoyé aux habitants du 9 Rue de Cléry leur rappelant le stationnement des voitures et l'emplacement des poubelles.

j) S.I.E.R.C. (Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin):

Le délégué de la commune, informe la nécessité d'avoir 2 titulaires et 2 suppléants au S.I.E.R.C. A notre connaissance nous n'avons pas eu de courrier à ce sujet. Il est à noter qu'au début du mandat il a été nommé 2 titulaires et 1 suppléant.

La séance est levée à 22h00